PROCÉDURE DEMANDE DE MATCH REPORT/INVERSION

Je souhaite décaler, reporter ou inverser un match… que dois-je faire ?

➡ **Contacter le club adverse pour envisager la possibilité de décalage, report ou inversion afin d'obtenir son accord**

➡ **Faire la demande motivée au District via Footclub avant :**

↳ Le **mardi 9 heures** qui précède la rencontre seniors

↳ Le **jeudi 12 heures** qui précède la rencontre jeunes

***Au-delà de ces délais, utilisation de l'imprimé, disponible sur le site du District / onglet documents**

↳ Application des dispositions financières 5.22/5.24 par la commission sportive

Accord de la Commission Sportive

Prérequis indispensables
- Demande motivée
- Accord des 2 clubs

Conditions de reports sans accord du club adverse
- Indisponibilités des terrains
- Impraticabilité des terrains selon les art.11 pour les seniors et art.6 pour les jeunes
- Événements graves

La commission sportive sera bienveillante sur les demandes de reports concernant les rencontres de Ligue 1 pour l'AJ AUXERRE au Stade Abbé Deschamps.

Refus de la Commission Sportive

- S'il manque l'accord de l'un des deux clubs
- S'il l'un des deux clubs refuse
- Si la demande n'est pas motivée
- Si les demandes sont récurrentes pour un même club
- Si la demande proposée relève de l'art. 9 B.5 du règlement championnat seniors

District de l'Yonne de Football - 8 avenue Joffre - BP 369 - 89006 Auxerre CEDEX